

Frais de déplacement au Québec

Titulaire d'un emploi supérieur : **LOUIS MORISSET**
Président-directeur général

Année financière
2022-2023

Trimestre
Janvier à mars

But du déplacement	Date du déplacement	Ville ou municipalité où le déplacement a eu lieu	Frais de transport	Allocation forfaitaire	Frais d'hébergement	Frais de repas	Autres frais inhérents	
							Montant	Description
Exercice des fonctions au siège de Québec	8 et 9 mars 2022	Québec	0,00 \$	6,96 \$	174,92 \$	66,10 \$	0,00 \$	
Exercice des fonctions au siège de Québec	21 au 24 mars 2022	Québec	0,00 \$	20,87 \$	551,67 \$	109,59 \$	0,00 \$	
Exercice des fonctions au siège de Québec	29 et 30 mars 2022	Québec	0,00 \$	6,96 \$	174,92 \$	109,59 \$	0,00 \$	

Conformément à son décret de nomination, sur présentation de pièces justificatives, les frais de voyage et de séjour ainsi que les dépenses occasionnées par l'exercice de ses fonctions sont remboursés à Louis Morisset, selon les règles et barèmes de l'Autorité.

À noter que l'Autorité des marchés financiers a deux sites : son siège dans la capitale nationale et un bureau à Montréal.